



RAPPORT

D'ORIENTATION

BUDGETAIRE

2022

Préambule : le cadre réglementaire du rapport d'orientation budgétaire (ROB) depuis la loi NOTRE

Conformément aux dispositions de l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunal de plus de 10 000 habitants et comportant en son sein une commune de 3 500 habitants et plus, le président doit présenter dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget un rapport sur les orientations budgétaires.

Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés dans l'article D2312-3 du CGCT créé par le décret 2016-841 du 24 juin 2016, dont l'objet est la transparence et la responsabilité financières des collectivités locales.

1. INTRODUCTION

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Il constitue la 1^{ère} étape du cycle budgétaire et permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur la situation financière, la stratégie financière et d'en débattre.

2. LES OBLIGATIONS LEGALES DU ROB

La loi NOTRE, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du Débat d'Orientations Budgétaires.

L'application de la Loi, conformément à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, implique désormais :

- ✓ La présentation obligatoire d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit également présenter plus de détails sur les dépenses induites par la gestion des ressources humaines.
- ✓ Ces informations doivent désormais faire l'objet d'une publication.
- ✓ Enfin, la présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

Le ROB doit contenir les informations prévues par la loi, être transmis au préfet mais aussi faire l'objet d'une publication. Le ROB est acté par une délibération spécifique, elle-même transmise au représentant de l'Etat.

Le rapport d'orientation budgétaire constitue une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs de long terme de la collectivité. Le débat d'orientation budgétaire donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le présent document, remis à chaque élu vise à permettre, dans une totale transparence et dans les meilleures conditions, de préparer, le vote du budget primitif.

L'article 13 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 vient modifier les règles concernant le débat d'orientation budgétaire.

Ces nouvelles dispositions s'inscrivent dans la continuité de la contribution à l'effort de réduction de déficit public et de la maîtrise de la dépense publique. Ainsi, le II de l'article 13 de la loi dispose :

« A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1 – L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2 – L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »

1. Le contexte économique international

L'année 2020 a été marquée par la crise du coronavirus entraînant une récession économique (-3,1% au niveau mondial mais avec de fortes disparités selon les pays), un accroissement du chômage, parfois un quasi-arrêt des moyens de production et une progression de la dette publique. Son impact a été amorti, à des degrés divers, par les politiques locales de soutien à l'économie (soutiens aux entreprises, aides au chômage partiel etc.). Mesures auxquelles a succédé l'annonce des plans de relance.

Le FMI dans son rapport d'octobre 2021 fait les projections de croissance suivantes :

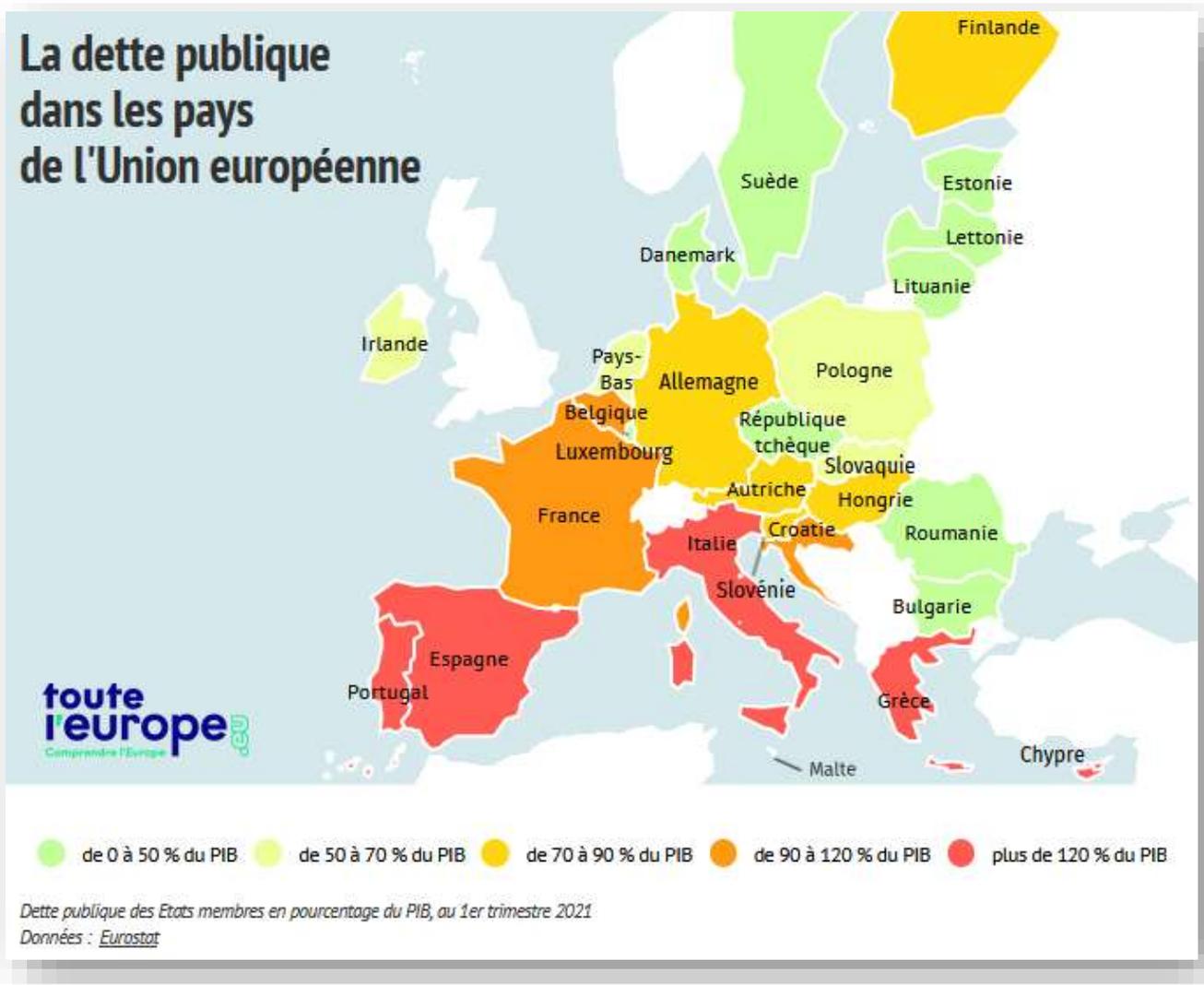
(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	2020	2021	2022
Production mondiale	-3,1	5,9	4,9
Pays avancés	-4,5	5,2	4,5
États-Unis	-3,4	6,0	5,2
Zone euro	-6,3	5,0	4,3
Allemagne	-4,6	3,1	4,6
France	-8,0	6,3	3,9
Italie	-8,9	5,8	4,2
Espagne	-10,8	5,7	6,4
Japon	-4,6	2,4	3,2
Royaume-Uni	-9,8	6,8	5,0
Canada	-5,3	5,7	4,9
Autres pays avancés	-1,9	4,6	3,7
Pays émergents et pays en développement	-2,1	6,4	5,1
Pays émergents et pays en développement d'Asie	-0,8	7,2	6,3
Chine	2,3	8,0	5,6
Inde	-7,3	9,5	8,5
ASEAN-5	-3,4	2,9	5,8
Pays émergents et pays en développement d'Europe	-2,0	6,0	3,6
Russie	-3,0	4,7	2,9
Amérique latine et Caraïbes	-7,0	6,3	3,0
Brésil	-4,1	5,2	1,5
Mexique	-8,3	6,2	4,0
Moyen-Orient et Asie centrale	-2,8	4,1	4,1
Arabie saoudite	-4,1	2,8	4,8
Afrique subsaharienne	-1,7	3,7	3,8
Nigéria	-1,8	2,6	2,7
Afrique du Sud	-6,4	5,0	2,2
<i>Pour mémoire</i>			
Pays émergents et pays à revenu intermédiaire	-2,3	6,7	5,1
Pays en développement à faible revenu	0,1	3,0	5,3

Ouverte en Chine, puis aux Etats-Unis et enfin en zone euro, la phase de rattrapage de l'activité perdue au cœur de la crise sanitaire, s'achève dans le même ordre. La plupart des économies devraient rejoindre, d'ici fin 2022, leurs rythmes tendanciels de croissance pré-Covid. Cependant des déséquilibres se sont créés ou accentués comme le taux d'endettement atteint par certains pays, l'ampleur des politiques de relance ou le degré de vaccination des populations. Le maintien de la croissance est lié en grande partie à l'amélioration de la situation sanitaire.

a) Le soutien à l'économie et la relance par l'augmentation de la dette

Après un bond en 2020 en raison de la pandémie de coronavirus, la dette publique des Etats membres a connu une nouvelle hausse au premier trimestre 2021. Celle-ci s'établit en moyenne à 92,9 % du PIB dans l'Union européenne (contre 90,5 % au 4e trimestre 2020) et dépasse même, pour la première fois, le seuil des 100 % dans la zone euro avec 100,5 % du PIB (11 430 milliards d'euros).

Les mesures visant à limiter les conséquences sanitaires, économiques et sociales de la pandémie (comme en France l'activité partielle, l'indemnisation des entreprises, les prêts garantis, la gratuité des tests) ont été particulièrement coûteuses pour les Etats, ce qui transparaît dans les comptes publics.



Les ratios les plus élevés de la dette publique par rapport au PIB à la fin du premier trimestre 2021 ont été enregistrés en **Grèce** (209,3%), en **Italie** (160,0%), au **Portugal** (137,2%), à **Chypre** (125,7%), en **Espagne** (125,2%), en **Belgique** (118,6%) et en **France** (118,0%) et les plus faibles en **Estonie** (18,5%), en **Bulgarie** (25,1%) et au **Luxembourg** (28,1%).

b) Reprise économique, des freins apparaissent

*** Chine**

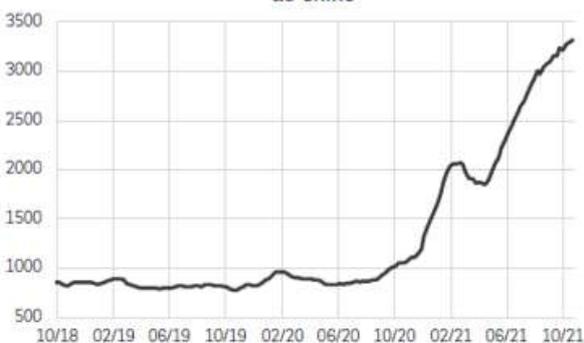
En Chine, L'économie connaît des ajustements majeurs à la suite du durcissement de la réglementation dans divers secteurs et aux efforts engagés pour remédier au problème lié à l'endettement élevé de certaines entreprises publiques et privées. Le dernier exemple en date est l'effondrement du géant immobilier Evergrande, plombé par une dette de 260 milliards d'Euros et des logements non livrés aux acquéreurs. Effondrement qui a eu des répercussions temporaires sur les places boursières mondiales. A noter une vague d'arrestations de dirigeants pour détournements et corruption comme le président du N°1 des spiritueux, l'exécution du patron d'un fonds d'investissement ou la disparition pendant 3 mois du créateur d'Alibaba après des critiques contre le système financier chinois.

*** Coût du fret maritime et retard de livraison**

Alors que la demande en biens de consommation explose, l'inflation atteint des niveaux records dans le fret maritime. +650%. C'est l'évolution du prix de location d'un conteneur standard de 40 pieds depuis le début de la pandémie. En janvier 2020, un importateur payait 1000 dollars pour faire venir ce conteneur 67m³ au Havre depuis Shanghai. Il lui en coûte désormais 7500 dollars. Et l'inflation est encore plus forte sur la plus importante route maritime de la planète entre l'est asiatique et la côte ouest américaine.

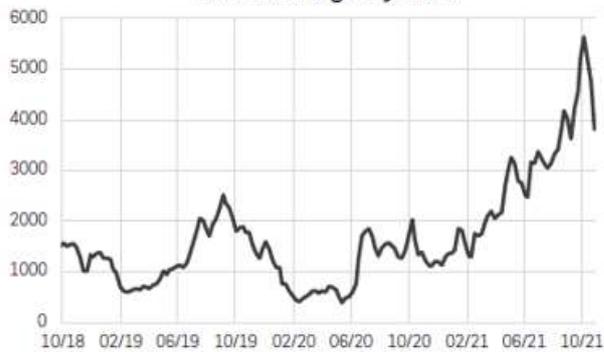
A la rentrée, le [groupe SEB](#) n'a pas le choix. Le fabricant de petit électroménager va augmenter de 5 à 10% le prix de vente certains de ses produits. La faute à la flambée des prix du cuivre, de l'inox, du carton pour les emballages, mais pas seulement. *Ce qui est spécifique à la hausse actuelle, c'est sa brutalité* », reconnaît le PDG du groupe, qui prévient qu'« on ne pourra pas rester à ce niveau de prix très longtemps » dans le transport maritime. Les industriels européens sont les plus pénalisés par cette flambée des coûts du commerce mondial. Ils ont été les derniers à reconstituer leurs stocks, au moment où les prix flambaient. Repartis avant l'Europe, l'Asie et les Etats-Unis ont capté en premier les capacités disponibles.

Indice du coût du fret maritime par containers en provenance de Chine



Source: Shanghai Shipping Exchange, BNP Paribas

Baltic Exchange Dry Index

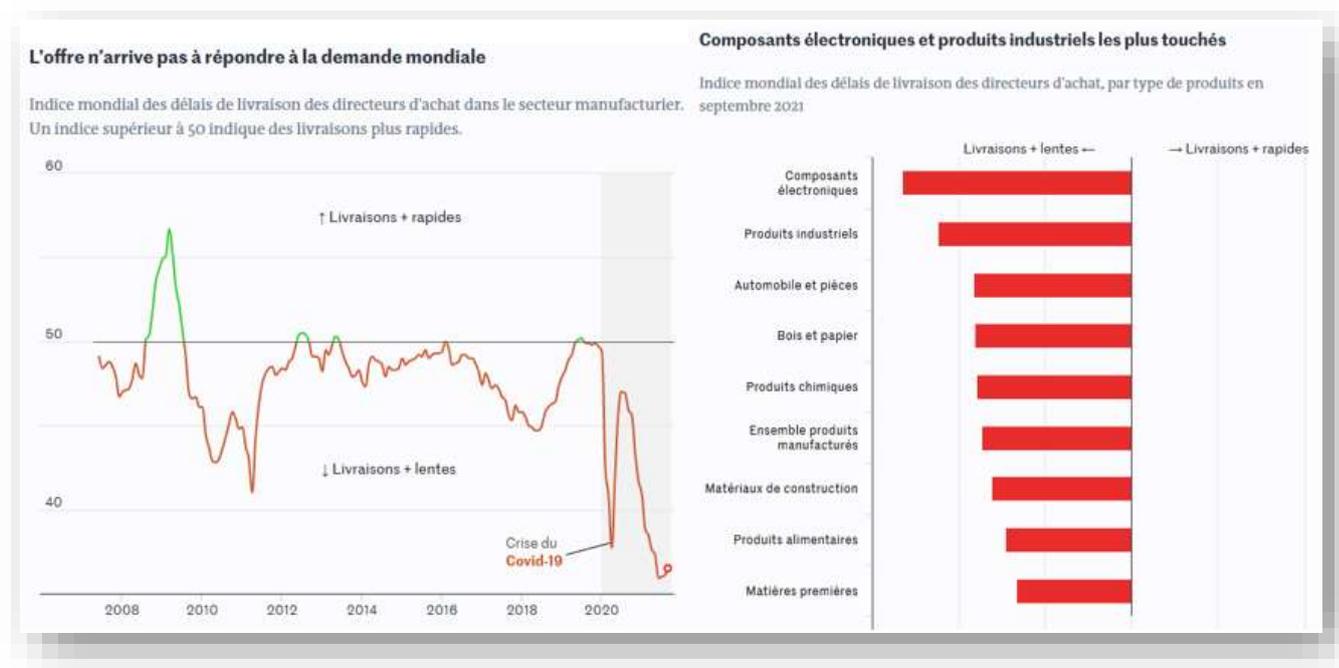


Source: Baltic Exchange, BNP Paribas

L'indice Baltic est basé sur l'évolution des prix du transport maritime de produits secs en vrac (minerais, charbon, céréales).

La reprise économique est forte alors que la pandémie perturbe toujours le trafic. En juin, un docker a été testé positif dans le port de Yantian, au sud de la Chine, il a été fermé deux semaines. Puis ce sont les ports vietnamiens qui ont fermé. Puis de nouveau un port chinois, celui de Ningbo, au nord de Shanghai. Lorsque le trafic repart, à cadence soutenue, un embouteillage se forme dans les ports occidentaux. Aux Etats-Unis, les ports de Los Angeles et de Long Beach, en Californie, illustrent l'ampleur de ces embouteillages. Au 11 octobre 2021, ces deux ports, où transitent 40 % des importations américaines par conteneurs, comptaient 62 navires à quai et 81 autres en attente au large, selon le Marine Exchange of Southern California. L'administration de Joe Biden [a annoncé, le 13 octobre, que le port de Los Angeles fonctionnerait désormais vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept](#), en espérant aider à décongestionner ces infrastructures vitales pour l'économie américaine.

Surtout c'est le moment de l'année le plus chargé pour le transport maritime. Celui où l'occident se fait livrer les marchandises en prévision des fêtes de fin d'année. Et où les industriels accélèrent les commandes pour ne pas manquer de pièces quand la Chine prendra ses vacances, au moment du Nouvel an chinois. Pas d'accalmie attendue du trafic avant février donc.



*** Hausse du prix de l'énergie et des matières premières, reprise de l'inflation**

En Grande-Bretagne, un opérateur de fret ferroviaire a ressorti ses vieilles michelines à diesel pour limiter la hausse des coûts de sa consommation d'électricité. Aux Pays-Bas, c'est un producteur d'aluminium qui stoppe sa production, en attendant des jours meilleurs. L'équation est particulièrement délicate pour les secteurs où l'énergie pèse lourd dans les coûts de production. C'est le cas de la sidérurgie, la chimie, l'agroalimentaire et l'industrie du papier et pour les industriels dont les contrats à terme d'achat d'électricité ou de gaz vont arriver à échéance. La hausse des prix de l'énergie devrait peser sur les dépenses des ménages mais elle pourrait aussi conduire à une inflation qui resterait élevée plus longtemps bien que cela ne soit pas l'hypothèse privilégiée.

Toute l'industrie française et mondiale est en difficulté. Les matières premières (bois, plastiques, métaux, etc.) étant essentielles à la production des biens de consommation courants, leurs prix affectent directement les marges des entreprises et les budgets des consommateurs finaux. Or, nombre d'entre elles ont connu des envolées de prix ces derniers mois. [L'acier](#), par exemple, se vendait à un peu moins de 500 euros la tonne avant la pandémie de Covid-19. Elle a grimpé à près de 1 900 euros depuis quelques mois. Le cuivre est passé de 4 600 euros en mars 2020 à 9 600 euros. L'aluminium a augmenté, dans de moindres proportions : vendu à 1 700 dollars la tonne début 2020, il coûte désormais 2 600 dollars.

Ces hausses, spectaculaires, ne s'inscriraient pas dans la durée. Les facteurs temporaires qui poussent en ce moment à la hausse l'inflation sont connus : effets de base (on mesure les hausses de prix par rapport à des niveaux exceptionnellement bas en 2020), reprise rapide et inattendue de la demande, désorganisation du fret, faible niveau des stocks, manque de vent ces derniers mois provoquant une faible production d'énergie éolienne, hiver précoce en Russie (5°C à Moscou dès le mois de septembre), baisses temporaires de production (semi-conducteurs, pétrole, gaz, huiles végétales), effets en chaîne sur d'autres marchés (électricité). Ainsi, les hausses de prix observées ces derniers mois ne sont pas nécessairement durables, même si le reflux devrait être plus rapide pour certains approvisionnements (gaz) que pour d'autres (semi-conducteurs).

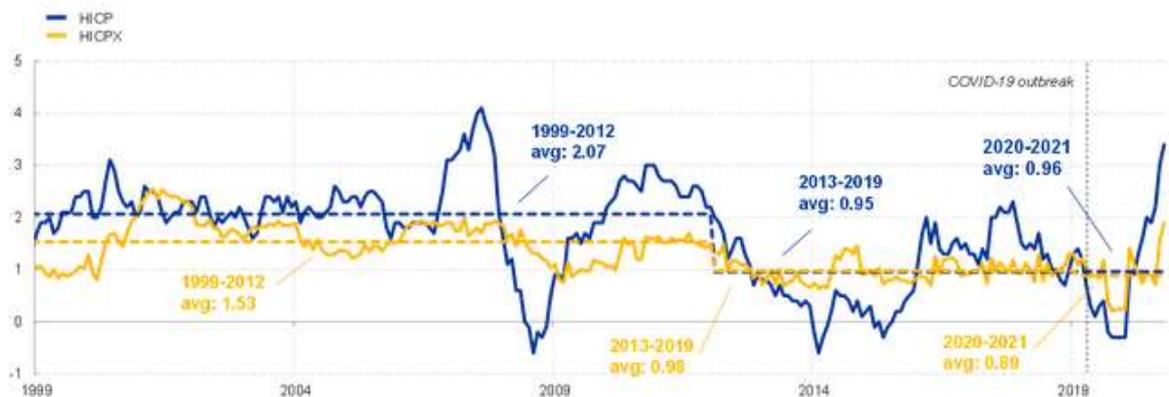
Projections de septembre 2021					
	2019	2020	2021	2022	2023
Hypothèses techniques					
Pétrole, baril de Brent (USD)	64,0	42,3	67,8	67,3	64,1
Pétrole, baril de Brent (EUR)	57,2	37,1	56,9	57,1	54,4
Matières premières hors énergie (EUR, évolution en%)	1,7	1,1	32,2	5,4	- 1,9
USD/EUR	1,12	1,14	1,19	1,18	1,18

Graphique 1. Cours du gaz naturel en euros (contrats à terme TTF)



Source : Note de conjoncture de l'Insee, 6 octobre 2021.

Graphique 2. Inflation des prix à la consommation (en bleu) et inflation sous-jacente (en jaune) dans la zone euro, en glissement annuel (%)



Source : Banque centrale européenne.

Nota : l'inflation sous-jacente n'intègre pas les produits les plus volatiles à la hausse comme à la baisse que sont l'énergie ou l'alimentation.

*** Pénurie de composants électroniques**

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) estime qu'environ 70 % des échanges internationaux reposent sur des chaînes de valeur mondialisées, c'est-à-dire sur des flux de services, de matières premières, de pièces détachées ou de composants qui traversent les frontières à de nombreuses reprises. Ces flux s'intègrent les uns après les autres pour élaborer les produits finaux, expédiés aux consommateurs du monde entier.

Parce que le recours à des chaînes de valeur mondialisées a conduit à concentrer la production de composants à certains endroits du globe, il suffit qu'un de ces lieux stratégiques soit perturbé pour entraîner des difficultés en domino pour tous les autres acteurs de la chaîne.

[La concentration de 63 % de la production mondiale de semi-conducteurs sur l'île de Taïwan](#) n'est pas étrangère aux difficultés rencontrées par de nombreuses industries, dont celle de l'automobile, très dépendante de ces composants. La reprise économique, l'arrivée de nouvelles gammes en ordinateurs, consoles de jeux, automobiles ou téléphone ont provoqué une pénurie de composants. Peugeot, Fiat, Citroën, Volkswagen, Ford, Toyota ont annoncé à la fin du mois de septembre l'arrêt d'une bonne partie de leurs usines. Celle d'Opel à Eisenach, en Allemagne, a stoppé ses machines pour au moins trois mois. Toyota a réduit sa production mondiale de 40 % en septembre 2021. A ceci s'est ajouté un incendie dans un site de production au Japon, Véolia a d'ailleurs fait part au Siarce de l'arrêt de l'installation de compteurs avec télérelève, faute de puces fournies par cette usine et une pénurie d'eau à Taiwan pourrait entraîner des conséquences sur la production. Cette industrie est très vorace en eau. "TSMC, principal producteur, a utilisé 156 000 tonnes d'eau par jour dans ses trois complexes industriels en 2019. En réponse, l'État a construit une unité de dessalement à Hsinchu, berceau de l'industrie électronique de l'île, et a imposé des rationnements. La mesure la plus radicale concerne l'interdiction d'arroser les cultures, qui touche près de 75 000 hectares. A l'avenir il faudra tenir compte des tensions grandissantes avec la Chine et son souhait d'annexer Taïwan.

2. Le contexte économique national

a) Prospectives

Selon la note de la Banque de France de septembre, la croissance du PIB atteindrait ainsi 6,3 % en 2021 en moyenne annuelle, puis 3,7 % en 2022, avant de revenir légèrement sous 2 % en 2023. L'activité retrouverait son niveau pré-Covid dès fin 2021

L'inflation (IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé) s'élèverait à 1,8 % en 2021, cette poussée significative, due notamment aux effets des hausses des coûts des intrants industriels sur les prix des produits manufacturés, devrait rester temporaire. L'inflation baisserait ainsi à 1,4 % en moyenne annuelle en 2022 du fait notamment de la stabilisation du prix de l'énergie. Néanmoins, l'aléa sur cette prévision d'inflation est orienté à la hausse

L'emploi salarié a ainsi retrouvé son niveau d'avant-crise dès la mi-2021, même si le nombre d'heures travaillées par emploi reste plus bas en raison de la persistance d'une activité partielle encore significative. L'économie française retrouve son principal défi d'avant-crise : des difficultés fortes de recrutement (pour la moitié des entreprises selon notre enquête mensuelle) alors même que le chômage resterait élevé à 8 %.

POINTS-CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

(croissance en %, moyenne annuelle)	2019	2020	2021	2022	2023
PIB réel	1,8	- 8,0	6,3	3,7	1,9
IPCH	1,3	0,5	1,8	1,4	1,3
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,2	1,3	1,3
Investissement des entreprises	3,4	- 8,8	12,9	3,9	2,3
Consommation des ménages	1,9	- 7,2	4,3	6,5	1,6
Pouvoir d'achat par habitant	2,3	0,2	1,4	0,4	1,1
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active, moyenne annuelle)	8,4	8,0	8,1	8,2	8,1

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.
Sources : Comptes nationaux trimestriels Insee du 31 août 2021, projections Banque de France sur fond bleu.

Les baisses d'impôts consenties dans le plan de relance (10 milliards d'euros d'impôts de production) ainsi que celles programmées avant la crise (dégrèvement de la taxe d'habitation et baisse du taux d'impôt sur les sociétés) devraient de leur côté contribuer à limiter les prélèvements obligatoires en 2021. Le taux de prélèvements obligatoires atteindrait ainsi en 2021 un niveau légèrement inférieur à son niveau d'avant-crise (43,4 %, contre 43,8 % en 2019).

Le déficit public, qui a massivement soutenu les revenus des ménages et des entreprises pendant la crise, resterait trop élevé pour que le ratio de dette publique se réduise durablement. Le déficit public continuerait « tendanciellement » à diminuer, Grâce à la très forte croissance du PIB et la poursuite du financement européen du plan de relance, le ratio de dette publique s'infléchirait légèrement, passant d'environ 115 % du PIB en 2020 à un peu plus de 114 % en 2021, mais plus de 15 points au-dessus du ratio d'environ 98 % en 2019.

b) Le projet de loi de finances 2022

*** Au niveau national les principales mesures sont les suivantes :**

- La deuxième phase de l'exonération de la taxe d'habitation des 20% des ménages les plus aisés. Après la réduction de 30% en 2021, **l'exonération atteindra 65%** en 2022. L'exonération sera totale en 2023.

- Le taux normal de l'impôt sur les sociétés, impôt créé en France en 1948, **passera à 25%** pour toutes les entreprises en 2022. Il s'agit de la dernière étape de la réforme engagée en 2018 (taux de 33%), dans le but d'améliorer leur compétitivité.

- Le projet de budget 2022 poursuit la mise en œuvre du "Plan de relance" avec notamment le renforcement de mesures en matière d'emploi par le biais de dispositifs de formation aux métiers d'avenir et en accentuant le soutien de l'État à Pôle emploi.

- Concernant la transition écologique, le dispositif de rénovation énergétique des logements, **MaPrimRénov'**, est **prolongé en 2022** pour un coût de 2 milliards d'euros. Le **soutien au secteur ferroviaire (4,7 milliards alloués pour la modernisation du réseau et** reprise de 10 milliards de la dette de SNCF Réseau par l'État après 25 milliards en 2020) **et au fret** est maintenu. En matière de prévention des risques, le budget du fonds de prévention des risques naturels majeurs est porté à 235 millions d'euros en 2022, contre 137 millions en 2017. Le soutien fiscal aux entreprises de transport maritime et fluvial qui s'engagent dans la transition écologique à l'occasion du renouvellement de leur flotte est renforcé. A ceci s'ajoutent les dépenses en faveur du développement

des énergies renouvelables (6,9 Md€ au PLF 2022), des technologies vertes (1,0 Md€ « Plan de relance ») et de la décarbonation de l'industrie (0,3 Md€ « Plan de relance »).

- A destination des jeunes, financement de **la revalorisation de 1% des bourses** sur critères sociaux (coût de 2,4 milliards en 2022), déploiement, en vue de sa généralisation, **du service national universel (SNU) avec 50 000 jeunes** en séjour de cohésion en 2022 ; **crédits pour l'accueil d'au moins 200 000 jeunes** en mission de service civique en 2022.

- Social : la **recentralisation du financement du RSA sera expérimentée** pour les départements les plus en difficulté financière qui seraient volontaires. La renationalisation du RSA a été récemment annoncée pour le département de la Seine-Saint-Denis. Le calcul de **l'allocation aux adultes handicapés (AAH) sera réformé** avec la création d'un abattement forfaitaire sur les revenus des personnes vivant en couple.

- Covid : Un nouveau programme budgétaire "amortissement de la dette de l'État liée au Covid-19", estimée à 165 milliards d'euros, est créé dans le PLF. Il est doté pour 2022 de 1,9 milliard d'euros. le Gouvernement intègre dans ce PLF ce mécanisme permettant d'identifier et de suivre l'amortissement de la dette liée à la crise, dans une logique de cantonnement, avec une trajectoire crédible de désendettement sur 20 ans débutant en 2022.

*** Les collectivités sont moins concernées par le PLF en 2022**

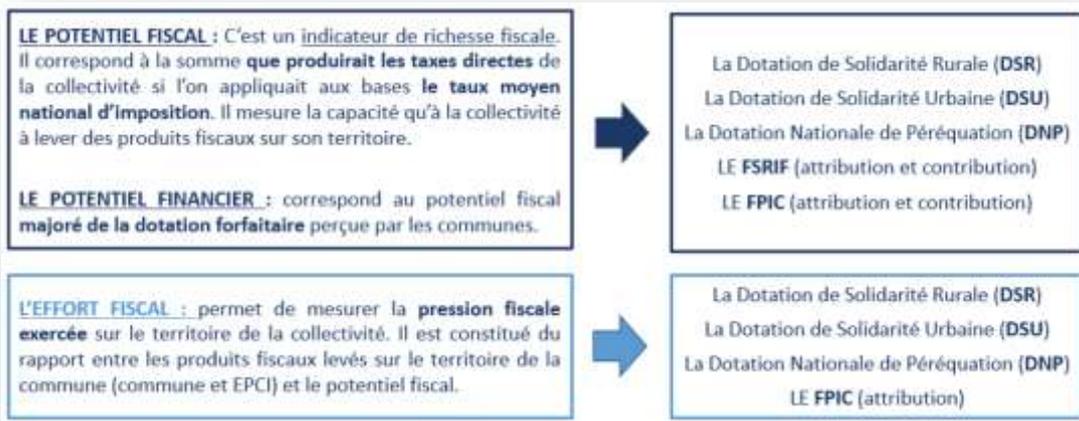
Les collectivités locales qui avaient été très concernées par le PLF « anti crise » de 2021 (allègement de la fiscalité des entreprises du secteur industriel avec la baisse des impôts de production, abondement exceptionnel des aides à l'investissement (DSIL), mise en place d'un filet de sécurité budgétaire pour les collectivités les plus touchées par la crise), sont, cette année, moins au centre du débat budgétaire. De plus 2022 est une année d'élection présidentielle, peu propice historiquement à de grandes évolutions.

Les mesures essentielles attachées aux collectivités sont suivantes :

La mesure phare du PLF 2022 : **la réforme des indicateurs financiers en partie induite par la suppression de la TH**. Le potentiel financier est un des indicateurs les plus importants dans la répartition des dotations et des fonds. La volonté de l'État étant de favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales, plus votre potentiel financier est élevé, plus l'État vous considère comme aisé fiscalement et moins il vous octroiera de dotations.

Ces indicateurs sont donc utilisés dans le calcul des différentes dotations. (DSR : dotation de solidarité rurale, DSU : solidarité urbaine, le FPIC : fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales ou encore le FSRIF : fonds de solidarité des communes de la région Ile de France). Ces indicateurs sont ensuite rapportés au nombre d'habitants.

Ci-dessous, tableaux simplifiés des indicateurs financiers actuels et des relations dans le calcul des dotations.



En supprimant la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des contribuables et en lui substituant de nouvelles ressources pour le bloc communal et les départements, la réforme de la fiscalité locale entraîne des conséquences sur les calculs des critères financiers, tels que les potentiels fiscal et financier et l'effort fiscal.

Le comité des finances locales (CFL) juge ainsi pertinent d'élargir **le champ du potentiel financier** des communes aux **droits de mutation** à titre onéreux (DMTO, moyennes des 3 dernières années) perçus par les communes, une recette qui s'est élevée à 4,2 milliards d'euros en 2020. Parmi les ressources ayant vocation à intégrer le potentiel financier des communes, le CFL cite aussi : **la taxe locale sur la publicité extérieure** (161 millions d'euros en 2020), **la taxe sur les pylônes électriques** (280 millions l'an dernier) et la majoration de la **taxe d'habitation sur les résidences secondaires** (THRS 131 millions).

L'effort fiscal sera simplifié en le centrant uniquement sur les impôts levés par la commune (et non plus commune + EPCI sur le territoire de la commune donc désormais hors taxes EPCI et TEOM/REOM). Il aura donc tendance à diminuer.

A noter que le Comité des Finances Locale a recommandé, en raison de la suppression de la TH, le remplacement de **l'effort fiscal par le revenu par habitant**. Ainsi, les futures lois de finances pourraient modifier de manière plus conséquente cet indicateur financier. Des modalités plus précises seront indiquées par décret courant 2022. L'effet de ces changements de méthodologie sur l'attribution des dotations et la perception ou le versement de fonds (FSRIF, FPIC) sera lissé à partir de 2023 jusqu'en 2022.

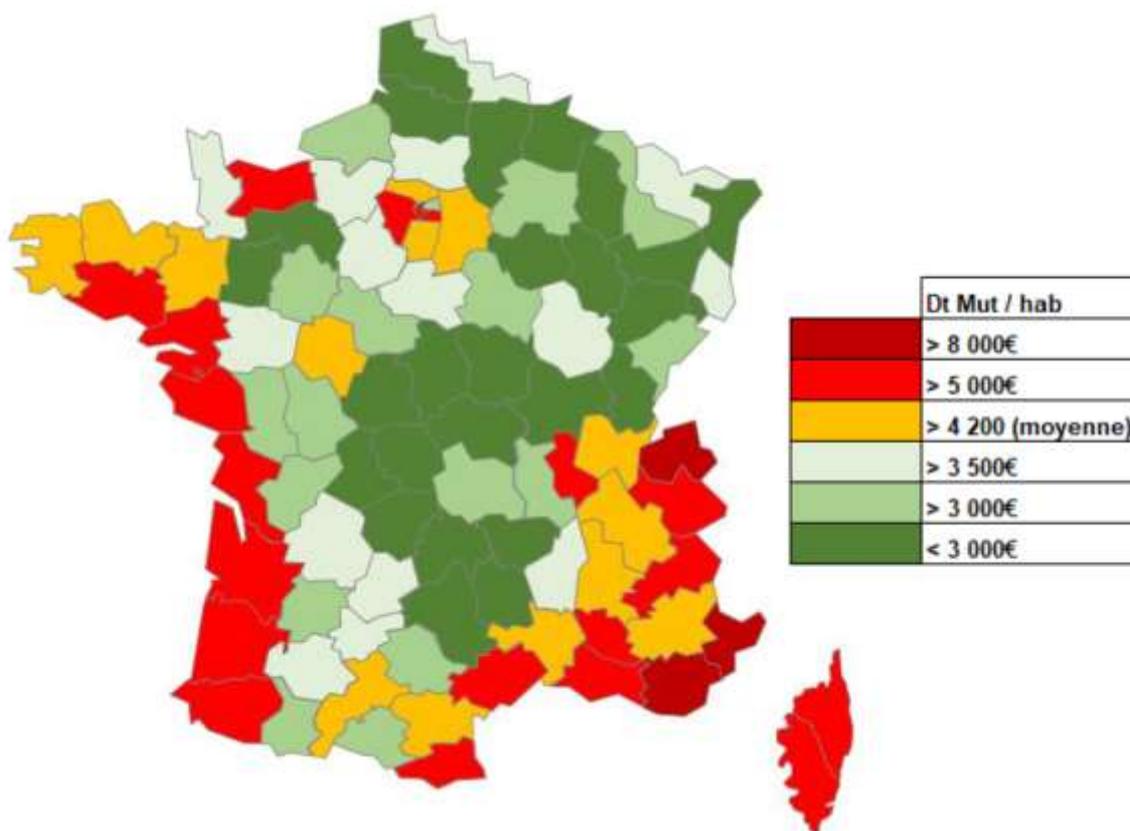
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Coefficient de neutralisation	100%	90%	80%	60%	40%	20%	0%

Impact sur les dotations et fonds :

- **L'accroissement de l'écart entre le nouveau potentiel fiscal et financier** par rapport à la nouvelle moyenne peut engendrer une perte ou une diminution des DSR/DSU/DNP et des FPIC et FSRIF si bénéficiaire ou une hausse pour les collectivités déjà contributrices à ces fonds. A contrario la réduction de l'écart peut procurer une augmentation des dotations, la commune étant considérée comme moins aisée qu'auparavant.
- **Idem pour la variation de l'effort fiscal nouvelle formule.** Une diminution plus importante que la nouvelle moyenne de l'effort fiscal induira une baisse des dotations. Un rapprochement de la moyenne permettra une progression des versements.

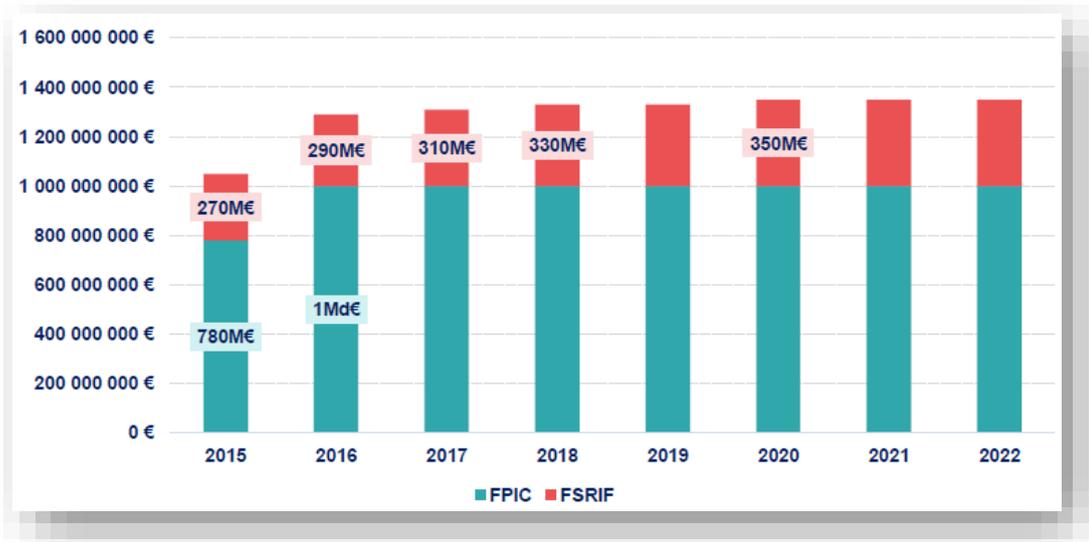
Une étude réalisée par Finance Active sur un panel de communes allant de 4 000 à 300 000 habitants fait ressortir les conclusions suivantes. L'évolution moyenne du potentiel fiscal par habitant est de 5,3%, la fourchette allant de +1,2% à +17,9%. Les plus pénalisées sont les communes ayant des droits de mutation/habitant supérieurs à la moyenne (4 200 €), instauré une majoration de la THRS et plutôt urbaines ou situées sur le littoral. Voir Carte ci-dessous

Les collectivités situées dans les départements en orange et rouge pourraient être plus impactées que les autres du fait de droits de mutation supérieurs à la moyenne. Cela concernerait notamment le littoral atlantique et méditerranéen ainsi que les départements de l'ouest de l'île de France.



*** Les fonds de péréquation FPIC et FSRIF**

Les enveloppes des fonds de péréquation ne changent pas. Elles sont depuis 2020 de 1 milliard pour le FPIC et de 350 millions pour le FSRIF, mais les montants payés ou perçus par les communes ou EPCI peuvent varier individuellement.



*** La dotation globale de fonctionnement**

La montant de la DGF est stable à 26,8 milliards mais avec une progression des dotations de péréquation.

*** Les dotations de péréquation**

Le total des dotations de péréquation progressera en 2022 de 190 millions. Progression répartie à part égale (+95 millions) entre la DSU et la DSR, la progression en pourcentage étant plus importante pour la DSR (+5,3%) que la DSU (+3,8%).

En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	1 551	1 731	1 911	2 091	2 201	2 291	2 381	2 471	2 566
Dotation de solidarité rurale (DSR)	1 008	1 125	1 242	1 422	1 512	1 602	1 692	1 782	1 877
Dotation nationale de péréquation (DNP)	784	794	794	794	794	794	794	794	794
Total dotations de péréquation communes	3 343	3 650	3 947	4 307	4 507	4 687	4 876	5 056	5 237
Surplus annuel	109	307	297	360	200	180	180	180	190

*** Les mesures de soutien à l'investissement**

Le total des mesures de soutien à l'investissement, 8,9 milliards, présente une hausse de 0,4 milliard, essentiellement sur le poste dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) afin de financer les opérations des collectivités prévues dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

FCTVA : fonds de compensation de la TVA

DPV : dotation politique de la ville

DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux

DSID : dotation de soutien à l'investissement des départements

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

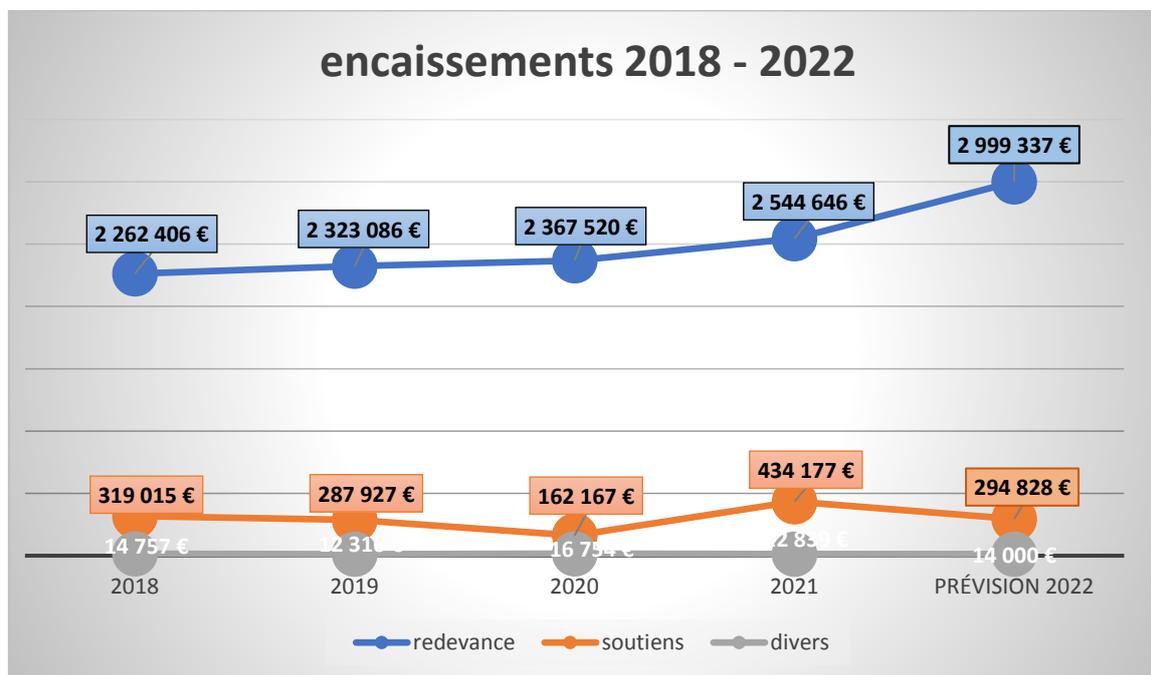
	2021	PLF 2022
FCTVA	6,4 Mds€	6,4 Mds€
DSIL	570 M€	907 M€ <i>dont 337 M€ fléchée au titre de la CRTE</i>
DETR	1,046 Mds€	1,046 Mds€
DPV	150 M€	150 M€
DSID	212 M€	212 M€
TOTAL	8,5 Mds€	8,9 Mds €

	DSIL	DPV	DETR	DSID
Eligibilité	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	Communes défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains	Communes et EPCI < à 20 000 hab. + PF par hab. < à 1,3 fois PF par hab. moyen de la strate	Départements de métropoles et d'Outre Mer, métropole de Lyon et collectivités à statut particulier
Objet	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes ; développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants	Education, culture ; emploi, développement économique, santé ; sécurité, social...	Économique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics	Dépenses d'aménagement foncier et d'équipement rural
Attribution	Par le préfet de région	Par le préfet de département	Par le préfet de département	Par le préfet de région

Sources : OCDE, FMI, BNPPARIBAS economic research, Finance Active Rexecode, Eurostat, INSEE, Les Echos, La gazette des communes.

3. Le contexte financier du syndicat

a) Les recettes



Les recettes du syndicat se divisent principalement en 2 postes :

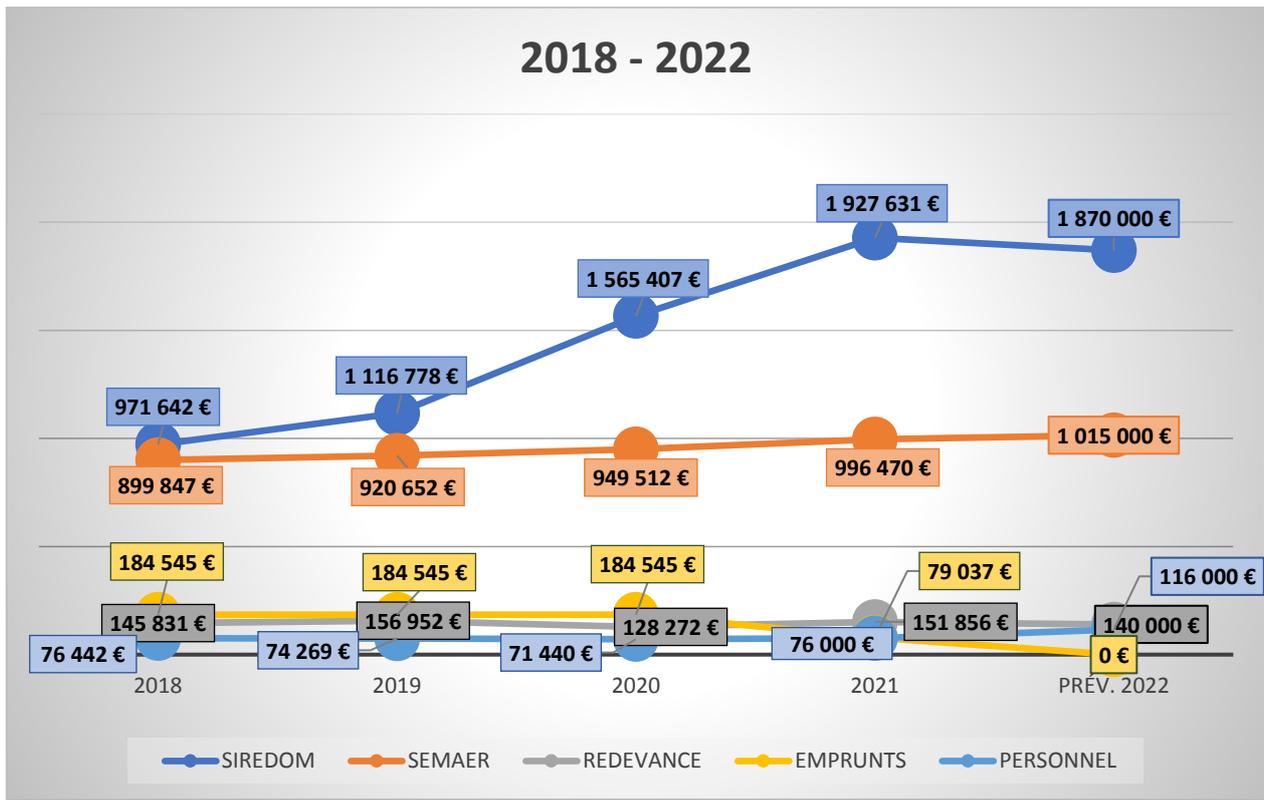
- Le produit de la redevance facturée aux usagers
- Les soutiens des écoorganismes qui regroupent les aides CITEO (emballages et papiers), ECOTLC (textiles), soutien à la communication. Pour info, nous percevons les aides des éco organismes avec un décalage de 2 ans calendaires. En 2022, le SEDRE percevra 2020.

Dans l'onglet « divers » nous retrouvons les ventes de bacs de tri et composteurs ainsi que le produit issu de la location de bacs OMR pour les manifestations communales type kermesse ou compétitions sportives.

Le produit de la Redevance Incitative

	2018	2019	2020	2021	Prév. 2022
Montant facturé	2 320 314,32	2 399 173,84	2 469 318,31	2 985 570,68	2 999 337,00
Montant encaissé	2 262 405,89	2 323 085,67	2 367 520,13	2 544 646,09	-
Taux d'encaissement	97,50 %	96,83 %	95,87 %	85,23 %	-

b) Les dépenses



Les couts de traitement : le SIREDOM

Le SEDRE paye les factures selon un tirage forfaitaire réparti sur l'année. Il s'agit d'une estimation du volume annuel de déchets à traiter par le SIREDOM qui est ensuite divisé par 12 et un titre correspondant est envoyé au SEDRE chaque mois. Une régularisation doit ensuite avoir lieu en début d'année suivante.

Depuis janvier 2020 le SIREDOM a mis en place la comptabilité analytique. Il n'est plus question de mutualisation des dépenses sur l'ensemble des communes collectivités membres mais chacun va payer ce qu'il utilise.

Les frais de collecte : la SEMAER

La SEMAER assure la collecte des déchets depuis le 1^{er} janvier 2018 dans le cadre d'un marché public. Celui-ci arrive à échéance le 31/12/2021 mais il est renouvelable 2 fois un an donc jusqu'au 31/12/2023.

La gestion de la Redevance Incitative : SULO et STYX

Les deux marchés ont été renouvelés à compter du 01/04/2021. Les termes sont les mêmes que dans les précédents à savoir :

- SULO : fourniture de bac OMr pucés et système de comptage de levées
- STYX : gestion de la redevance (service client et facturation)

La dette

Le SEDRE n'a plus aucun emprunt en cours, le dernier étant arrivé à échéance en 2021.

Les charges de personnel

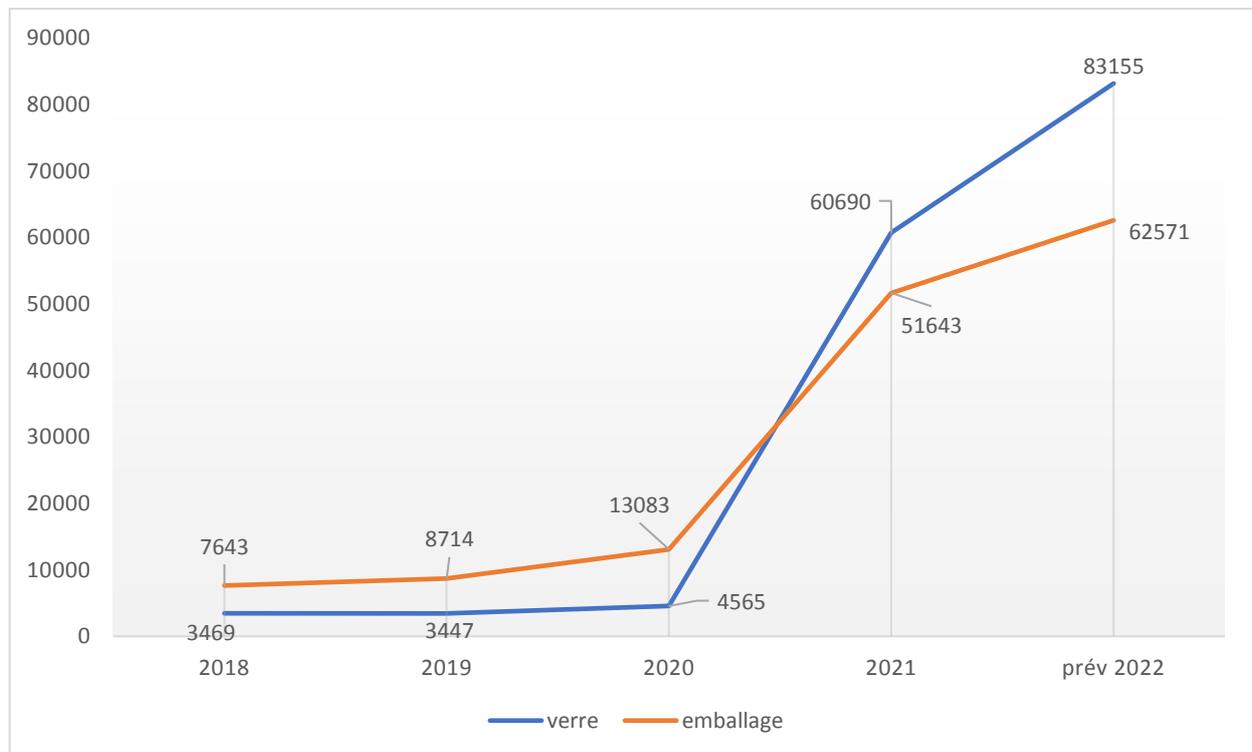
Le SEDRE emploie 2 agents administratifs titulaires et un agent administratif contractuel :

- Un agent administratif territorial, 8^e échelon indice brut 378 majoré 348, à 35h/semaine
- Un agent administratif territorial, 10^e échelon indice brut 401 majoré 363, à 31h/semaine
- Un agent administratif contractuel depuis le 27/10/2021 : cet emploi a été créé afin de pourvoir au remplacement d'un salarié en arrêt

Depuis juillet 2017 les employés bénéficient du RIFSEEP et depuis 2020 le SEDRE a adhéré au CASC (Comité des Activités Sociales et Culturelles du Sud Essonne).

	2018	2019	2020	2021	Prév. 2022
Charges de personnel annuelles	70 740,82	74 269,33	71 439,43	71 751,54	87 000
Durée effective du travail (h annuelles)	3 467,12	3 470	3 468,62	3 765,30	-

Focus sur : les couts TTC des bornes d'apport volontaire



A noter :

- Les recettes de revente du verre sont déduites
- Les coûts de nettoyage sont divisés par 2 : en 2022 il est prévu 17 868€ HT de frais de nettoyage qui ont été divisés par 2 soit 8964 €HT sur le verre et 8964 €HT sur les emballages

d) Perspectives 2021-2023 : rappels ROB 2021 et nouveautés

➤ Risque CITEO

Les aides CITEO sont reversées au syndicat avec un décalage de 2 ans.

Les éléments du tarif ont été modifiés suite aux dispositions de la loi AGECE par l'arrêté du 25 décembre 2020 portant modification de l'arrêté du 29 novembre 2016 relatif à la procédure d'agrément et au cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers. Ce qui change :

- Primes pour intégration de matières recyclées
- Pénalité Point Vert

Il y a notamment la mise en place d'un système de bonus/malus basé sur le niveau de recyclage de emballages. Ces changements vont avoir une incidence sur le montant des aides reversées aux collectivités.

La prévision 2022 faite par le SIREDOM au titre de 2022 est de 294 828€.

➤ Reconstitution de la trésorerie

A fin 2020, la Trésorerie était proche de zéro. Un après, avec à la hausse des tarifs pratiquée en 2021, le syndicat a de nouveau une situation financière saine mais elle reste cependant assez fragile et dépend pour beaucoup du bon recouvrement des factures. C'est pourquoi en 2020 le SEDRE a adhéré à TIPI et en 2022 l'impression et l'envoi des factures du SEDRE seront assurés par le trésor public.

➤ Les déchets verts

La pénibilité des conditions de collecte mise en évidence par la recommandation R437 et un montant payé (et refacturé) en hausse nécessitent une étude de ce mode de collecte notamment en porte-à-porte.

- Modification du mode de présentation des déchets (sacs papier, bacs pucés, ...)
- Exonération pour les foyers n'ayant aucun espace vert

Une étude doit être lancée avec les communes concernées pour définir les moyens adaptés.

➤ Passage en C0,5 pour la collecte des emballages

Lors du renouvellement du précédent marché de collecte, il avait été demandé aux candidats de proposer la collecte du tri une semaine sur 2 (C0,5). Cette prestation était une option du marché et générait une économie d'environ 18 000€ TTC/an, mais elle n'avait pas été retenue par les délégués en 2017.

Cette option pourra être à nouveau demandée pour le prochain marché en 2023 sous réserve d'une étude de faisabilité sur le territoire.

➤ Le devenir des bornes d'apport volontaire emballages

Suite au contrôle du SIREDOM par la CRC, celui-ci nous refacture la collecte, le traitement et l'entretien des bornes d'apport volontaire emballages du territoire du SEDRE pour un montant estimé à 79 736,13€ TTC en 2022. De plus la CRC indique le doublon de compétence entre le SEDRE et le SIREDOM sur la collecte des emballages et demande de supprimer cette collecte au SIREDOM, conduisant le transfert des bornes au SEDRE ou leur fermeture.

D'autre part, c'est aussi une fuite de recettes car non seulement il y a un surcoût avec la collecte et le traitement désormais facturée au SEDRE mais les bornes d'apport volontaire étant de la responsabilité du SIREDOM nous ne récupérons pas les aides des éco-organismes. Aides que nous percevons lorsque les emballages sont présentés en porte-à-porte.

➤ **Déménagement des bureaux du SEDRE**

Depuis le 1^{er} décembre 2021, nos bureaux se situent 50 avenue des Grenots à Etampes.

➤ **Agrandissement du territoire du SEDRE**

Alors que la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement demandait de réduire la production d'ordures ménagères et assimilés de 7% par habitant entre 2009 et 2014, le SEDRE a vu son ratio diminué de 37%. Le SEDRE peut être considéré comme un modèle vers lequel doivent tendre les collectivités en matière de gestion des déchets ménagers. Par ailleurs, la survie du syndicat (et du système de la redevance incitative sur les 19 communes) passe par une évolution de son territoire. Dans cette perspective, des contacts ont été pris avec d'autres collectivités et notamment la CCJR.

➤ **Perspective d'évolution des tarifs du SEDRE**

Il faut savoir que, comme le constate la Cour Régionale des Comptes dans son rapport, le SIREDOM offrait des prestations sous financées, ce qui veut dire que depuis plusieurs années les prix facturés entre autres au SEDRE par le SIREDOM n'étaient pas suffisants. La mise en place d'une comptabilité analytique au SIREDOM a permis de corriger cela et malheureusement à la hausse d'une façon pérenne.

Seule la quote-part des dettes liées aux contentieux disparaîtra. Mais d'ici là (2024) il est prévu des hausses conséquentes des taxes imposées par l'Etat (TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes) et des investissements seront sans aucun doute nécessaire par le SIREDOM pour faire face aux enjeux environnementaux.

Même si une baisse pourrait intervenir à l'avenir, le montant en est très incertain à ce stade.

➤ **Expérimentation « réduction des déchets »**

Initiée en 2021 par la CAESE, ce projet vise à accompagner plusieurs familles dans une démarche de réduction des déchets. L'opération se terminera fin 2022.

➤ **Les impayés des usagers**

La Trésorerie d'Etampes Collectivités nous a alerté sur le problème des factures non payées des usagers du SEDRE :

Désormais le SEDRE doit provisionner les dépréciations de créances : l'examen de l'état des restes-à-recouvrer de la collectivité atteste que certaines créances accusent des retards de paiement liés à des poursuites infructueuses pour le moment, malgré les diligences exercées par le comptable.

Ces retards de paiement constituent un indicateur de dépréciation de créances. Afin de donner une image fidèle du patrimoine de la collectivité, de sa situation financière et du résultat, il a été considéré que les pièces en reste depuis plus de 2 ans doivent faire l'objet de dépréciation a minima à hauteur de 15% de leur valeur nette.

La dépréciation se calcule sur une base statistique et il conviendra de prévoir au budget 2022 au chapitre 68 une dépréciation.

Cette dépense est obligatoire.

➤ **Les biodéchets**

La loi française fixe un objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets à tous au 31 décembre 2023 en cohérence avec l'objectif fixé à l'échelle européenne. Les collectivités disposent de 2 catégories de solutions : le renforcement des pratiques de gestion de proximité (type compostage) ou la mise en place d'une collecté séparée des biodéchets. Ces 2 approches ne s'excluent pas, elles sont complémentaires.